

Dispositif Rest'O collège

Par Admin CD95, publié le jeudi 11 juillet 2019 09:06 - Mis à jour le mardi 8 juin 2021 11:29



Plus de 35 000 collégiens valdoisiens déjeunent chaque jour dans les restaurants scolaires. Au total, cela représente plus de 5 millions de repas par an. Conscient qu'une alimentation de qualité participe au bien-être des collégiens, le Conseil départemental s'attache à proposer des repas équilibrés et de qualité. Le Service Restauration et Education au Goût, de la Direction de l'Education et des Collèges prend des mesures significatives concernant tous les aspects de la restauration scolaire, de la formation des cuisiniers à l'approvisionnement en produits frais.

En raison des contraintes budgétaires imposées par le désengagement de l'État, une nouvelle grille tarifaire a dû être adoptée en 2015. Le coût réel d'un repas est de 8 euros et le Département contribue jusqu'à 85 % de cette somme. Le montant de votre participation est calculé en fonction du quotient familial CAF.

- Tarifs journaliers rentrée scolaire 2022/2023 (délibération n°2-06 du 27 avril 2015) :

Quotient familial (QF)	Tarif par jour et par collégien
inférieur ou égal à 300 €	1,20 €
compris entre 301 et 500 €	1,75 €
compris entre 501 et 750 €	2,60 €
compris entre 751 et 1000 €	3,40 €
compris entre 1001 et 1250 €	4,25 €
supérieur ou égal à 1251 €	5,05 €

Ainsi, le Conseil départemental continue à aider les familles et à œuvrer pour que la pause du midi reste un moment de plaisir pour tous.

Le dispositif Rest'O collège vous permet de calculer votre tarif selon vos ressources et la composition du foyer.

Informations sur la restauration :

- [Règlement départemental de la restauration scolaire](#),
- [Tout savoir sur Rest'O collège en 8 étapes](#)

Le calcul de votre tarif de la restauration scolaire sera effectué selon un planning de dépôt – [Flyer planning de dépôt pour le calcul Rest'O collège](#) – (3 périodes de calcul conformément aux 3 périodes de facturation des collèges)

Renseignements et justificatifs obligatoires pour effectuer une demande de calcul :

- J'ai effectué mon calcul, je suis au tarif maximum. Je ne transmets pas de justificatifs concernant mes ressources. Chaque repas me sera facturé par le collège à 5.05 €
- Je transmets toutes les informations nécessaires au calcul. Le calcul est effectué selon le principe du quotient familial CAF.

Liste des pièces justificatives selon ma situation :

- Je suis allocataire de la CAF – Attestation de paiement et de quotient du mois précédent et copie complète du livret de famille.
- Je suis allocataire MSA - Attestation de quotient du mois précédent et copie complète du livret de famille.
- Je ne perçois ni d'allocation (APL, ARS, prime d'activité, RSA, AEEH...) ni de prestation (de droit à compter de 2 enfants mineurs) – copie complète du ou des avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer et copie complète du ou des livrets de famille ou actes de naissance.
- Ma situation administrative ne me permet pas d'ouvrir de droit auprès de la CAF/MSA – Attestation de prise en charge délivrée par un organisme administratif ou social où seront inscrits les noms, prénoms et date de naissance des membres du foyer ou livret de famille.
- Je suis fonctionnaire international en France – Attestation nominative de mon employeur où seront inscrits les noms, prénoms et date de naissance des membres du foyer ou livret de famille.

Comment déposer ma demande (3 entrées) :

Par internet (Je dépose ma demande en ligne) sur la plateforme de téléservices **"Service en ligne", espace particulier.**

- J'ai déjà un compte : votre adresse mail est votre identifiant.
- Je n'ai pas de compte : créez un compte – un mail d'activation vous sera envoyé ; il sera nécessaire d'activer votre compte pour accéder à votre espace puis créer un foyer de la famille (adresse postale).

Une fois sur votre espace famille - tableau de bord cliquez sur service en ligne – Éducation.

Le délai de traitement des demandes déposées sur la plateforme est de 72h.

Par mail (Je dépose ma demande par mail) à restocollège@valdoise.fr

ATTENTION 1 mail = 1 FAMILLE

Je télécharge et j'imprime **"le formulaire" ET je joins :**

- Le formulaire 2022/2023 dûment rempli, daté et signé avec en pièces jointes les justificatifs en format PDF ou JPEG selon la situation.

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par mail ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Dans ce cas, une nouvelle demande complète sera à transmettre.

Le délai de traitement des demandes réceptionnées par mail est de 6 semaines.

Par courrier (Je dépose ma demande par voie postale) à :

Rest'O collège 2022/2023
Direction de l'Éducation et des Collèges
2 avenue du Parc – CS 202201
95032 CERGY PONTOISE

Je télécharge et j'imprime **"le formulaire" ET je joins :**

- Le formulaire 2022/2023 dûment rempli, daté et signé et copies des justificatifs en format A4.

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par voie postale ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Dans ce cas, une nouvelle demande complète sera à transmettre.

Le délai de traitement des demandes réceptionnées par courrier est de 6 semaines.

Enfin, une fois votre demande validée vous recevez uniquement par mail la notification de votre tarif.

Il faudra ensuite communiquer une copie de cette notification à l'intendance du collège afin de compléter le dossier d'inscription à la demi-pension pour une application sur vos factures selon le planning de dépôt et de calculs des demandes.

Rappel : le calcul du tarif ne vaut pas inscription. L'inscription et le choix du forfait à effectuer auprès du collège.

L'absence de notification entraîne la facturation au tarif de 5,05 € par repas et par collégien.

Ce tarif est applicable dans les 112 collèges publics du Val d'Oise pour tous les collégiens d'un même foyer.

À partir de votre compte, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier.

Créer un compte sur la plateforme de téléservices du Département (Aides)

Un problème avec votre compte ? Vous ne recevez pas les mails d'activation de compte, de changement de mot de passe, de dépôt d'une demande, la notification ? cnx.pplateforme@valdoise.fr

Nous vous informons que l'équipe Rest'O collège reste à votre disposition pour toute information complémentaire :

Accueil téléphonique au 0 800 01 95 95 (*numéro gratuit*) :

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 09 juin 2022 au 12 octobre 2022

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h 30 du 13 octobre 2022 au 27 avril 2023

L'accueil téléphonique sera fermé durant les congés scolaires de fin d'année.

Par mail : restocollege@valdoise.fr

Par courrier :

Rest'O collège 2022/2023

Direction de l'Éducation et des Collèges

2 avenue du Parc – CS 202201

95032 CERGY PONTOISE